

## Recommandations de la HAS

# Une fiche mémo de repérage et prise en charge cliniques du burnout

La Haute Autorité de Santé (HAS), suite à la saisine du Ministère de la Santé au printemps 2016, vient de rendre publiques, le 22 mai dernier, une fiche mémo intitulée **"Repérage et prise en charge cliniques du syndrome d'épuisement professionnel ou burnout"**.

La HAS a adopté une approche pragmatique et clinique de la question en apportant une définition au syndrome d'épuisement professionnel, ainsi que des éléments quant à son repérage, sa prise en charge et à l'accompagnement des patients lors de leur retour au travail. Un focus est également réalisé sur les particularités des personnels soignants en cas d'épuisement professionnel.

La fiche mémo met en avant l'importance d'une démarche diagnostique qui vise à caractériser les manifestations du burnout. Celles-ci varient d'un individu à l'autre et s'installent progressivement et insidieusement, mais surtout ne lui sont pas spécifiques et peuvent être associées à d'autres troubles psychiques ou maladie.

Aussi, la publication de la HAS liste les principales manifestations, à rechercher par les médecins, de ce syndrome qui peuvent être émotionnelles (anxiété, tensions musculaires, tristesse, manque d'entrain, irritabilité, absence

d'émotion,...), cognitives (troubles de la mémoire, de l'attention, de la concentration,...), comportementales ou interpersonnelles (repli sur soi, isolement social, agressivité, conduites addictives,...), motivationnelles (baisse de la motivation, et du moral, désengagement progressif,...), mais aussi non spécifiques (asthénie, troubles musculo-squelettiques et du sommeil, crampes ; vertiges, céphalées, anorexie,...).

Il est également primordial, pour le médecin traitant et le médecin du travail de s'intéresser aux conditions de travail, en utilisant les six catégories listées dans le rapport GOLLAC (2011), mais également à la personne elle-même et à son vécu.

La confrontation de ces différentes analyses permettra d'établir ou non le diagnostic de burnout. Cela permettra en effet de le différencier d'autres troubles psychiques ou d'établir qu'ils coexistent avec lui. L'aide d'un psychiatre pourra être sollicitée lors de cette étape.

La prise en charge du burnout doit être individualisée en fonction des manifestations constatées, des éventuelles pathologies associées identifiées, de l'historique du patient et de son travail. Elle repose principalement sur un arrêt de travail, la combinaison d'interventions psychothérapeutiques ou psychocorporelles, un éven-

tuel traitement médicamenteux, ou encore l'intervention d'un psychiatre pour les cas complexes ou sévères, pour une réévaluation des traitements ou pour une poursuite d'arrêt maladie.

Aussi, il apparaît nécessaire d'anticiper et de préparer le retour au travail. L'analyse du poste et des conditions de travail permettra de mettre en place d'éventuelles actions de prévention individuelle et/ou collective.

La HAS recommande d'organiser, avec le concours du médecin du travail, une ou plusieurs visites de pré-reprise. Ce dernier pourra alors recommander des aménagements ou adaptations du poste de travail, voire des mesures visant à faciliter le reclassement du salarié ou sa réorientation professionnelle. Afin de parvenir au maintien dans l'emploi, un suivi, par les médecins traitant et du travail, est indispensable, avec le possible concours d'un psychiatre.

**Pour consulter la fiche mémo :** [https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2017-05/dir56/fiche\\_memo\\_burnout.pdf](https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2017-05/dir56/fiche_memo_burnout.pdf)

**Pour en savoir plus :** [https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2017-05/dir56/rapport\\_elaboration\\_burnout.pdf](https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2017-05/dir56/rapport_elaboration_burnout.pdf) ■

## Exposition aux cancérigènes et cancers professionnels

# Une publication sur l'analyse des méthodes d'évaluation

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail a publié le résumé d'un rapport de l'Observatoire européen des risques, relatif à la prévention des cancers lié au travail, sous le titre **"Exposition aux cancérigènes et cancer lié au travail ; une analyse des méthodes d'évaluation"**.

Ce résumé, d'une trentaine de pages, dresse un aperçu des instruments d'évaluation en matière d'exposition aux facteurs de risques et traite des expositions professionnelles aux agents chimiques, physiques et biologiques, mais aussi aux autres facteurs, potentiellement cancérigènes, liés à l'environnement de travail, comme le travail posté ou de nuit.

Le sujet de la vulnérabilité de groupes spécifiques de travailleurs (femmes, jeunes travailleurs exposés à une forte

exposition aux cancérigènes, salariés précaires,...) est également abordé.

Le document a pour objets :

- de décrire l'exposition professionnelle aux cancérigènes et aux conditions provoquant ou favorisant les cancers aux niveaux européens, nationaux et des lieux de travail,
- d'évaluer les sources existantes d'informations, d'identifier les lacunes de connaissances principales et de décrire quelques-unes des nouvelles approches nécessaires destinées à évaluer et prévenir les risques de cancer d'origine professionnelle,
- de décrire les mesures de prévention appliquées pour lutter contre le cancer d'origine professionnelle sur les lieux de travail et aux niveaux nationaux et européens,

- de formuler des recommandations pour combler les lacunes de connaissances qui sont nécessaires pour prévenir avec efficacité les futurs risques de cancers d'origine professionnelle.

Bien que destiné prioritairement aux chercheurs et aux décideurs politiques, ou encore aux partenaires sociaux qui travaillent dans le domaine de la Santé et de la sécurité au travail, cette publication peut s'avérer très utile aux acteurs des Services de santé au travail, dans la mesure où elle permet de définir des priorités et d'évaluer les risques professionnels.

**Pour consulter et télécharger la publication :** <https://osha.europa.eu/en/file/72479/> ■